

Bienvenue en Israël !



Conditions et processus d'entrée en Israël des touristes étrangers vaccinés.

Mise à jour 28 octobre 2021

1.1. À compter du **1er novembre 2021**, toute personne étrangère (vaccinée) remplissant toutes les conditions cumulées sera autorisée à entrer en Israël :

1.1.1 À condition qu'elles ne soient pas passées dans un pays dit "rouge" pendant les 14 jours précédant son entrée en Israël.

1.1.2 Vaccinés avec un vaccin approuvé par l'OMS ou applicable, conformément aux conditions énoncées à la section 3 ci-dessous.

1.1.3 Il n'y a aucun autre obstacle à son entrée en Israël.

1.1.4 Entrée en Israël par l'aéroport Tel-Aviv/Ben-Gourion (env. 4h15 de Paris).

Attention : Passeport valable 6 mois après la date du retour toujours en vigueur - pas besoin de visa pour les Français, Belges, Suisses, Canadiens.

1.1.5 Un étranger qui ne remplit pas les conditions ci-dessus ne sera pas autorisé à entrer en Israël, même pas dans les conditions d'isolement complet (pour cette catégorie, les comités des exceptions continueront de fonctionner au cas par cas).

2. Les vaccins approuvés dans ce processus :

2.1 Moderna

2.2 Pfizer

2.3 Johnson & Johnson-Janssen

2.4 AstraZeneca

2.5 Covishield

2.6 Sinopharm

2.7 Sinovac

2.8 SputniK-V (suite aux réserves énoncées à la section 3.4 ci-dessous).

3. Protocole de vaccination - et/ou guéris du Covid 19 - approuvé par le Ministère de la Santé

3.1 **Etrangers vaccinés avec Pfizer / Moderna / AstraZeneca / Sinovac ou Sinopharm** :

3.1.1. Ayant reçu deux vaccins ; 14 jours ou plus se sont écoulés depuis leur deuxième vaccin à l'entrée en Israël mais pas plus de 180 jours après avoir quitté Israël.

3.1.2. Ayant reçu la dose de vaccin de rappel ; 14 jours ou plus se sont écoulés depuis leur injection de rappel lors de leur entrée en Israël.

3.2 **Etrangers vaccinés avec le vaccin de Janssen** :

3.2.1. 14 jours ou plus se sont écoulés depuis la date de vaccination à l'entrée en Israël mais pas plus de 180 jours à la sortie d'Israël.

3.2.2. Ayant reçu une dose de rappel et 14 jours ou plus se sont écoulés depuis leur injection de rappel à l'entrée en Israël.

3.3 **Étrangers présentant une référence que les systèmes israéliens du Ministère de la Santé peuvent authentifier numériquement, à un résultat positif dans un NAAT (test moléculaire ressemblant au PCR).**

3.3.1. 11 jours ou plus se sont écoulés depuis le test à leur arrivée en Israël mais pas plus de 190 jours après avoir quitté Israël.

3.3.2 Reçu en plus au moins une dose des vaccins approuvés par l'OMS (dans ce cas, la durée et la séquence des événements sont sans importance)

3.4. Étrangers vaccinés avec Spoutnik : à partir du 15.11.21, et soumis à un résultat positif (suffisamment d'anticorps décelés) au test sérologie en Israël (ils resteront isolés jusqu'à ce qu'un résultat positif soit obtenu).

3.4.1. Ayant reçu deux injections de vaccin et 14 jours ou plus se sont écoulés depuis leur deuxième injection à l'entrée en Israël (mais pas plus de 180 jours après avoir quitté Israël).

3.4.2. Ayant reçu la dose de vaccin de rappel et 14 jours ou plus se sont écoulés depuis leur injection de rappel à l'entrée en Israël.

A retenir ! Liste des pays qui délivrent des certificats que les systèmes israéliens du ministère de la Santé peuvent authentifier numériquement :

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/safe-covid-19-vaccines-europeans/eu-digital-covid-certificate_en

4. Le processus d'entrée en Israël :

4.1. **Effectuez un test PCR jusqu'à 72 heures avant un vol aller.**

4.2. Remplir une déclaration de passager avant d'entrer en Israël :

4.2.1. **Les passagers munis d'un certificat numérique vérifiable numériseront ou téléchargeront leur certificat de vaccination ou de récupération sur le formulaire du passager entrant et recevront un laissez-passer vert avant de monter à bord de l'avion.**

4.2.2. Les passagers qui n'ont pas de certificat numérique vérifiable déclareront leur statut vaccinal dans le formulaire du passager entrant et rempliront une demande pour raccourcir la période d'isolement. Ensuite, ils joindront les documents nécessaires pour recevoir un laissez-passer vert avant de monter à bord de l'avion.

4.3. Conditions d'embarquement :

4.3.1. Présentation de la documentation à un résultat de test PCR négatif effectué jusqu'à 72 heures avant le vol.

4.3.2. Présenter une preuve de remplissage de la déclaration du passager entrant.

4.3.3.1. Certificat de vaccination attestant la réalisation des vaccinations conformément aux dispositions de l'article 3 ci-dessus.

4.3.3.2. Certificat de guérison : les systèmes israéliens du ministère de la Santé peuvent authentifier numériquement les informations indiquant une guérison - conformément aux dispositions de la section 3 ci-dessus.

4.3.3.3. Permis d'entrée exceptionnel du Ministère israélien de l'Intérieur (exceptions, groupes...)

4.4. Effectuer des contrôles aléatoires de conformité des documents par les Autorités de l'aéroport Tel-Aviv/Ben Gourion.

4.5. Effectuer un test PCR à l'atterrissage à l'aéroport Tel-Aviv/Ben Gourion ; rester isolé jusqu'à ce qu'un résultat négatif soit obtenu rapidement ou, après 24 heures, sortir d'isolement sans plus attendre.

4.6. Pour les personnes vaccinées uniquement avec les vaccins Spoutnik - effectuer **un test sérologique à l'aéroport Tel-Aviv/Ben Gourion** ; isolement jusqu'à l'obtention d'un résultat de test positif (En plus de l'isolement jusqu'à l'obtention d'un résultat négatif pour le test PCR effectué à l'atterrissage).

| | Situation | Réponse |
|---|--|--|
| 1 | Un étranger en transit qui ne respecte pas les conditions. | Son entrée en Israël lui sera refusée et devra repartir dans son pays d'origine. |
| 2 | Un étranger testé positif au COVID-19 lors de son séjour en Israël. | Il sera transféré dans un hôpital-hôtel sous la responsabilité du <i>Home Front Command</i> ; les soins médicaux sont à la charge du visiteur, au titre de sa police d'assurance contractée . |
| 3 | Une personne qui a reçu le vaccin Spoutnik, mais dont le résultat de son test sérologique est négatif. | Il sera autorisé à rester en Israël, sous réserve d'un isolement complet (14 jours, avec possibilité de réduire le délai à 7 jours), mais pourra retourner dans son pays pendant la période. |
| 4 | Un étranger présentant un faux document. | L'entrée en Israël lui sera refusée pendant une période de 5 ans. |
| 5 | Un étranger qui est positif au COVID-19 mais refuse de quitter un motel ou enfreint | L'entrée en Israël lui sera refusée pendant une période de 5 ans. |
| 6 | Un étranger qui n'a pas été trouvé positif au COVID-19 mais qui enfreint toujours les règles d'isolement | L'entrée en Israël lui sera refusée pendant une période de 3 ans. |